

+ FORMATION

CHSCT / FPT - Membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la fonction publique territoriale



DURÉE

35 heures (5 jours)

PUBLIC

Représentants du personnel élus et désignés au CHSCT

PRÉ-REQUIS

Connaissance des postes de travail et des risques de la collectivité

LIEU

En intra ou en union de collectivités

EFFECTIF

1 à 10 apprenants

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, travaux individuels et en sous-groupes, exercices pratiques...

INTERVENANT

IPRP et formateur spécialisé en santé sécurité au travail

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Evaluation sommative au cours des ateliers

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de fin de formation, livret aide-mémoire

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Permettre aux membres du CHSCT d'assurer leurs fonctions et les différentes missions confiées au cours de leurs mandats conformément à la réglementation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article 8 du Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié : « *Les représentants du personnel dans les organismes compétents en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail régis par le titre IV bénéficient d'une formation d'une durée minimale de cinq jours au cours du premier semestre de leur mandat. Cette formation est renouvelée à chaque mandat [...]* ».

MATÉRIELS

Supports audio-visuels.

PROGRAMME

- Les enjeux de la santé sécurité au travail
- Le contexte réglementaire
- Les obligations et responsabilités
- Les acteurs de la prévention
- La prévention : définition et notions importantes
- Le rôle, les moyens et le fonctionnement du CHSCT
- Les missions du CHSCT
- L'analyse des conditions de travail
- L'évaluation des risques professionnels et le Document Unique
- Les risques spécifiques
- L'analyse d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle
- Les obligations en matière de formation sécurité
- La visite et l'inspection des locaux (réelle ou à partir d'une vidéo)
- La communication orale

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

35 heures (5 jours) tous les 4 ans.

